

# Droit de l'autorité parentale et le placement d'enfant en danger

## OBJECTIFS

La question de l'autorité parentale dans le cadre du placement d'enfant a été largement modifiée par la réforme du 5 mars 2007 : redéfinition du rôle du juge des enfants, nouvelles formes de contractualisation, informations aux parents, etc...

Au demeurant les règles traditionnelles relatives au pouvoir de décision dont dispose le gardien (actes usuels, actes graves) sont souvent méconnues parce que définies plus par la jurisprudence que par la loi. Ce stage permettra de revenir sur les règles de base relatives à l'autorité parentale dans le cadre du placement et d'analyser les dernières modifications.

## MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

Le formateur reviendra sur les dispositions principales des Codes civil et de l'Action sociale et des familles, sur les principales jurisprudences. Des conseils méthodologiques et de bonnes pratiques seront également amenés à la réflexion.

## PUBLIC

Tout professionnel de l'aide sociale à l'enfance ou d'associations intervenant dans ce champ.

### DATES :

PARIS > 21-22 JUIN 2012

MONTPELLIER > 11-12 OCTOBRE 2012

DURÉE : 2 jours

TARIF : 1 020 euros HT

## PROGRAMME

### 1<sup>ère</sup> journée

#### Rappel sur l'attribution et le contenu de l'autorité parentale

- L'autorité parentale conséquence de la filiation et la réforme de juillet 2005
- Le contenu de l'autorité parentale
- Autorité parentale et séparation des parents : rappel des principes fondamentaux

#### L'exercice de l'autorité parentale dans le cadre du placement

- La distinction actes usuels/actes graves
- L'urgence médicale et le droit médical
- Les prérogatives du gardien (service, famille d'accueil)
- Les prérogatives parentales

### 2<sup>ème</sup> journée

#### Nouvelles relations avec les parents

- Les nouvelles contractualisations
- L'accès aux écrits (rapports, dossiers d'assistance éducatives)
- L'information préalablement au partage d'informations

#### Différentes formes de transfert d'autorité parentale

- La délégation d'autorité parentale non consentie de l'article 377 du Code civil
- Les pouvoirs respectifs des juges aux affaires familiales et des enfants au regard du décret de 2009
- Le retrait de l'autorité parentale de l'article 378 du Code civil
- La tutelle
- La déclaration judiciaire d'abandon de l'article 350 du Code civil et son projet de réforme
- L'administrateur ad hoc et le cas spécifique des mineurs étrangers isolés